

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Type de produit chimique | : Substance |
| Nom | : AD BLUE (L) |
| N° CE (EINECS) | : 200-315-5 |
| N° CAS | : 57-13-6 |
| N° d'enregistrement REACH | : 01-2119463277-33 |
| Code de produit | : BA80236 |
| Dénomination INCI | : UREA |
| Description chimique | : Urea. |
| Formule brute | : (NH ₂) ₂ CO. |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|---|---|
| Catégorie d'usage principal | : Industriel |
| Utilisation de la substance/préparation | : Intermédiaire chimique, Formulation, Traitement des oxydes d'azote émis par les véhicules, Traitement d'eaux potables, industrielles, résiduaires |

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON
BP 89152
35091 RENNES CEDEX 9
Tel. : +33 (0)2 99 29 46 00
Fax : +33 (0)2 99 29 46 24
fds-quaronfrance@quaron.com - www.quaron.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme consultatif officiel | Adresse | Num. d'appel d'urgence |
|---------|--|--|------------------------|
| BELGIUM | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn B -1120 Brussels | +32 70 245 245 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex | +33 (0)3 83 32 36 36 |
| FRANCE | ORFILA | | +33 (0)1 45 42 59 59 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Non classé

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP] |
|------|---|------|--|
| Urée | (N° CAS) 57-13-6 (N° CE (EINECS)) 200-315-5 (N° REACH) 01-2119463277-33 | 32,5 | Non classé |
| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
| Urée | (N° CAS) 57-13-6 (N° CE (EINECS)) 200-315-5 (N° REACH) 01-2119463277-33 | 32,5 | Non classé |

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 22/05/2012

Remplace la fiche : 16/11/2011

Indice de révision : 01

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|-----------------------------|---|
| Premiers secours | : Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence. |
| Après inhalation | : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Eviter le refroidissement (couverture). Mettre au repos. Consulter un médecin si l'irritation persiste. |
| Après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau tiède. Lavez les vêtements avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste. |
| Après contact avec les yeux | : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste. |
| Après ingestion | : NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Appeler un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|--|
| - contact avec la peau | : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations. |
| - contact avec les yeux | : Peut provoquer une légère irritation. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

| | |
|------------------------------------|--|
| Agents d'extinction appropriés | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Dioxyde de carbone. Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Pulvérisation d'eau. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Aucun(e). |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-----------------------|---|
| Risques spécifiques | : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. Ammoniaque. Oxydes d'azote. |
| Réactions dangereuses | : Si le produit est pris dans un incendie, dégagement d'ammoniac puis à température élevée de CO, CO2 et NOx. |
| Mesures générales | : Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|--|
| Instructions de lutte incendie | : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites. |
| Equipements de protection particuliers des pompiers | : Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome. |
| Autres informations | : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

| | |
|--------------------------|--|
| Equipement de protection | : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. |
| Procédures d'urgence | : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès. |

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|--------------------------|---|
| Equipement de protection | : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8. |
| Procédures d'urgence | : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Déversement limité : Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Laver à grande eau la zone contaminée. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés. En cas d'épandages majeurs, évacuer immédiatement le personnel et aérer la zone. Récupération : Récupérer le maximum de produit par pompage, ou par absorption et le placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13. Traiter les résidus comme pour un déversement limité.
- Autres informations : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Ecarter toute source d'ignition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuvette de retenue sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Eviter chaleur, étincelles, flamme nue, conditions d'oxydation.
- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Eviter : Chaleur et lumière solaire. Humidité. Sources d'inflammation.
- Produits incompatibles : Acides. Bases. Hypochlorites. Nitrates. Nitrites. Oxydants forts.
- Matériaux incompatibles : Cuivre (Cu). Zinc. Métaux.
- Température de stockage : -5 - 25 °C
- Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage : Acier inoxydable. Polyéthylène. Polypropylène. Plastiques compatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

Aucune donnée disponible

8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

- Hygiène industrielle : Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Equipement de protection individuelle : Vêtements de protection. Gants. Lunettes de protection.



- Vêtements de protection - sélection du matériau : Exemple : Caoutchouc butylique. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.
- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 22/05/2012

Remplace la fiche : 16/11/2011

Indice de révision : 01

- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- protection de la peau : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.
- protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Appareil respiratoire à air ou autonome si risque de décomposition.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|--|
| État physique | : Liquide |
| Aspect | : Liquide. |
| Couleur | : Incolore. |
| Odeur | : Faible. Ammoniacque. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 10 sol. 10% |
| Point de fusion | : - 11 °C 32,5% |
| Point de solidification | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 104 °C 32,5% |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Limites explosives | : Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Densité | : 1,091 g/cm ³ 32,5% , 20°C |
| Densité relative, gaz (air=1) | : -1,59 (LD OCDE 107). |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. Eau: 590 g/l Miscible en toutes proportions |
| Log P octanol / eau à 20°C | : - 1,59 |
| Temp. d'autoinflammation | : Aucune donnée disponible |
| Point de décomposition | : 80 °C |
| Viscosité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Si le produit est pris dans un incendie, dégagement d'ammoniac puis à température élevée de CO, CO2 et NOx.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Eviter chaleur, étincelles, flamme nue, conditions d'oxydation. Une température supérieure à 80°C provoque un dégagement d'ammoniacque.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Bases. Hypochlorites. Nitrates. Nitrites. Oxydants forts. Métaux. Cuivre. Zinc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. Ammoniacque. Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Urée (57-13-6)**

Administration orale (rat) DL50

14300 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 22/05/2012

Remplace la fiche : 16/11/2011

Indice de révision : 01

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles

: Cancérogénicité : Estimé non cancérogène.
 Mutagenicité : Non mutagène.
 N'altère pas la fertilité.
 Non toxique pour le développement.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

- Effets sur l'environnement : Ne pas rejeter dans les cours d'eau sans traitement. Contribue à l'eutrophisation des lacs et cours d'eau.
- sur l'eau : Complètement soluble dans l'eau. L'urée est un nutriment pour les végétaux : un déversement massif dans des eaux peu brassées peut donc conduire à une prolifération des algues.

Urée (57-13-6)

| | |
|---|----------|
| CL50-96 h - poisson (<i>Leuciscus idus</i>) | 6,81 g/l |
| CE50-48 h - Daphnies (<i>Daphnia magna</i>) | > 10 g/l |

12.2. Persistance et dégradabilité**Urée (57-13-6)**

| | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. Dégradation enzymatique rapide par uréases bactériennes. |
|------------------------------|--|

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Urée (57-13-6)**

| | |
|------------------------------|---------------------|
| Log P octanol / eau à 20°C | - 1,59 |
| Potentiel de bioaccumulation | Non bioaccumulable. |

12.4. Mobilité dans le sol**Urée (57-13-6)**

| | |
|--------------|---|
| - sur le sol | Potentiel de mobilité dans le sol très élevé. |
|--------------|---|

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières.
- Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.
- Recommandations d'élimination des emballages : Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Les conteneurs vides seront soigneusement rincés avec de grandes quantités d'eau propre. Les eaux de lavage doivent être traitées avant élimination. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Ne pas éliminer les emballages avec les ordures ménagères.
- Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations**Chapitres modifiés:**

01 (Ajout du n° d'enregistrement REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.